



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



NON AU HARCÈLEMENT

**Journée nationale
Non au harcèlement**

Jeudi 6 novembre 2025

SOMMAIRE

ÉDITO

6 NOVEMBRE 2025 : JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

La campagne 2025 « Tous différents, jamais indifférents »
Le clip vu par sa réalisatrice
Zoom sur la prise en charge du harcèlement à caractère LGBTphobe

LE PRIX « NON AU HARCÈLEMENT »

Une participation toujours plus importante
Une action éducative qui rassemble

LE DISPOSITIF PHARE – TROIS ANS D'ÉVOLUTION

Agir au sein des écoles et des établissements
Les séances d'empathie, outil indispensable au vivre ensemble
Enrichir le dispositif Phare pour mieux protéger les élèves

CHIFFRES CLÉS DU DISPOSITIF PHARE – SEPTEMBRE 2025

TOUS ACTEURS DE LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Une mobilisation continue et renforcée depuis 2011
Former les parents d'élèves à la lutte contre le harcèlement
Le 3018, numéro national unique
Mieux sensibiliser les élèves aux usages numériques
La généralisation du dispositif « Portable en pause »
L'EVAR-EVARs au service de la prévention du harcèlement

DES PARTENAIRES ENGAGÉS

ILS NOUS SOUTIENNENT

ÉDITO

©Hugo Renard-MEN



Chaque année, des centaines de milliers de nos élèves sont victimes de harcèlement. Nous en connaissons tous le caractère sournois, parfois difficile à repérer, et les conséquences destructrices : perte d'estime de soi, souffrance physique et psychique, et, parfois, drame absolu. Le phénomène est amplifié par les réseaux sociaux, sur lesquels les harceleurs ne laissent aucun répit à leurs victimes.

Parce qu'il rejette, enferme, blesse et discrimine, parce qu'il est violence et lâcheté, le harcèlement est l'exacte négation de tout ce que notre École porte : instruire et former des citoyens libres, égaux et conscients de leur destinée commune. Il n'y a pas d'instruction sans protection. Il n'y a pas de vie en société dans la République sans respect fondamental de l'autre.

Notre responsabilité collective est donc de créer et de maintenir un climat serein et protecteur, qui permette à chaque élève d'apprendre, de s'épanouir et de grandir sous l'égide de l'École. Je veux remercier les professeurs et les personnels qui, chaque jour, toute l'année, travaillent dans les écoles et les établissements autour de trois principes : prévention, détection, solution.

La Journée nationale de lutte contre le harcèlement, le 6 novembre, constitue de nouveau un moment important pour favoriser la prise de conscience, libérer et accueillir la parole des élèves, et faire reculer ce fléau.

S'agissant de la prévention, un clip vidéo de sensibilisation a été conçu avec les élèves ambassadeurs du collège Terre-Sainte, dans l'académie de La Réunion, lauréats du prix « Non au harcèlement » 2025. Intitulé *Tous différents, jamais indifférents*, ce clip musical inédit illustre l'engagement des jeunes pour faire prévaloir la solidarité et l'empathie.

S'agissant de la détection des cas de harcèlement, cette année, pour la première fois, les élèves pourront indiquer leurs nom et prénom sur le questionnaire qu'ils remplissent depuis 2023. Ce mécanisme d'alerte permettra, au-delà de l'appréciation globale de la situation, d'agir sans délai auprès des victimes.

Enfin, grâce à l'action résolue de l'École et de ses partenaires, notre réaction est désormais plus efficace, y compris en termes de réponse pénale.

Face au harcèlement, même si nous avons encore du chemin à parcourir, l'École est donc debout, sans doute mieux armée qu'elle ne l'a jamais été. Mais elle ne peut mener ce combat seule, car le harcèlement ne s'arrête pas à ses murs. Il nous faut donc agir avec l'ensemble de la société et unir les voix des élèves, de leurs parents, des personnels des collectivités territoriales, des partenaires associatifs et de tous les membres des équipes éducatives autour d'un seul cri : « Non au harcèlement ! »

C'est par notre mobilisation collective et continue que nous ferons reculer ce fléau. Soyons à la hauteur de cet engagement.

Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale

6 NOVEMBRE 2025 : JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Chaque premier jeudi qui suit les vacances scolaires d'automne, la [Journée nationale de lutte contre le harcèlement](#) se déroule dans les écoles et les établissements scolaires de tout notre territoire. Temps fort du dispositif Phare, plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement à l'école, cette journée est marquée par une très forte mobilisation des établissements scolaires. C'est traditionnellement à cette occasion qu'est dévoilé le [clip de campagne](#) de la vidéo primée par le jury des professionnels de la communication du prix « Non au harcèlement ».

La campagne 2025 « Tous différents, jamais indifférents »

Pour l'année 2024-2025, ce sont les élèves du collège de Terre-Sainte (académie de La Réunion) qui ont été récompensés au [Palais de l'Élysée](#) le 21 mai dernier.

Les différents supports de cette campagne ont été réalisés au sein même du collège lauréat à la fin du mois de septembre, avec des élèves ambassadeurs de différents niveaux, investis avec leur établissement dans la lutte contre le harcèlement. Elle se compose :

- d'une affiche ;
- d'une chanson imaginée et chantée par les élèves tel un « hymne contre le harcèlement » ;
- d'un film long de 3 minutes, prenant la forme d'un clip musical en plan séquence ;
- d'une [déclinaison courte](#) de 20 secondes pour la télévision ;
- de vignettes social média.

Un livret pédagogique est également produit par le ministère pour permettre aux enseignants d'organiser des séances de prévention et de sensibilisation à partir du film / de la chanson.

Ce clip annuel est le cœur de la campagne de communication nationale dont la diffusion est assurée gracieusement par les médias engagés dans la lutte contre le harcèlement. Cette mobilisation permet d'augmenter chaque année davantage la notoriété du dispositif Phare pour continuer à faire évoluer les comportements. La campagne permet aussi d'encourager les élèves à se tourner vers les adultes de leur établissement et de faire connaître le numéro d'appel 30 18, opéré par l'association e-Enfance.

Le clip vu par sa réalisatrice

Ce clip, imaginé par les élèves du collège de Terre-Sainte, met en scène l'histoire d'Emma, une collégienne confrontée à la violence du regard des autres après la diffusion d'une vidéo dans laquelle on la voit se rapprocher amoureusement d'une camarade. À travers son parcours, le film explore les mécanismes insidieux de la lesbophobie, et la manière dont les stéréotypes impactent les adolescents.

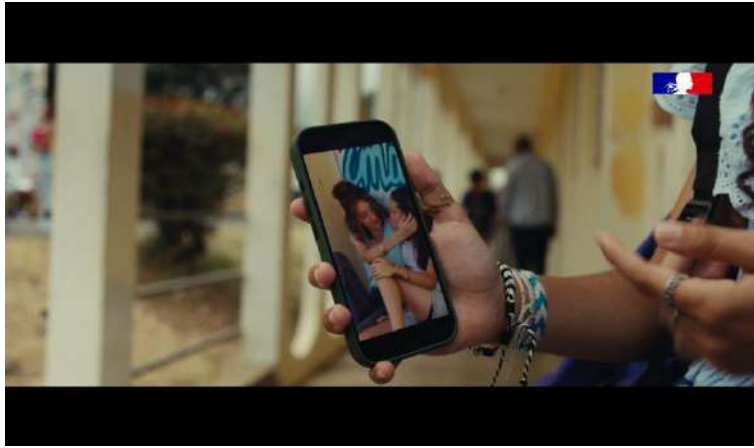
L'insulte « Emma mate les meufs » concentre à elle seule le stigmata : celui de la lesbienne sans cesse dans la séduction et donc perçue comme une menace pour les autres filles. Ce cliché, nourri par la peur de la différence, traduit la force de la norme hétérosexuelle : toute déviation devient suspecte. Dans les couloirs, les moqueries et les soupçons rappellent que les filles sont socialisées à plaire, mais jamais à désirer. Ainsi, Emma ne subit pas seulement le harcèlement : elle incarne le rappel à l'ordre du genre, l'exclusion de celle qui échappe au modèle attendu.

À mesure que les insultes s'accumulent, son corps s'efface : vêtements, accessoires, couleur disparaissent. Cette dégradation visuelle traduit la perte d'estime de soi, l'effacement progressif de l'identité sous le poids du jugement social. Le silence dans les toilettes, après le tag insultant, rend palpable la solitude et la honte.

Mais la rencontre avec l'élève ambassadrice et la CPE ouvre une autre voie : celle de la reconnaissance et du soutien. La lumière s'adoucit, la musique renaît et Emma retrouve une place dans le groupe. Le clip transforme la souffrance en message d'espoir : l'inclusion et la solidarité sont les antidotes à la stigmatisation.

Par son langage visuel et émotionnel, « Tous différents, jamais indifférents » tente de faire ressentir la violence de la lesbophobie, mais surtout la puissance de la bienveillance collective pour reconstruire.

Laëtitia Bertheuil



Zoom sur la prise en charge du harcèlement à caractère LGBTphobe

Depuis 2023, la lutte contre le harcèlement scolaire à caractère LGBTphobe est une priorité inscrite dans le [« plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ »](#) piloté par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH).

Laurence Ducouso-Lacaze, référente académique à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les LGBTphobies, témoigne du travail mené dans l'académie d'Amiens

Vous êtes membre du pôle « climat scolaire – harcèlement » de l'académie d'Amiens, comment cette organisation permet-elle de mieux répondre aux situations de harcèlement LGBTphobe ?

Le pôle « climat scolaire – harcèlement », piloté par le conseiller technique « Établissements et vie scolaire », est composé des trois responsables académiques harcèlement, du délégué académique à la vie lycéenne et collégienne et de moi-même, la référente académique à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les LGBTphobies. Cette organisation nous permet de répondre à des situations de harcèlement dont le caractère LGBTphobe est établi. Très concrètement, je suis systématiquement saisie lorsqu'un « fait établissement » de harcèlement LGBTphobe est signalé. Je prends alors contact avec l'établissement, pour une première évaluation de la situation, à l'aune de plusieurs préoccupations : la sécurité de la victime est-elle assurée ? Est-elle isolée ou au contraire entourée d'alliés parmi les élèves ? Son environnement familial est-il soutenant ou au contraire, comme c'est parfois le cas d'élèves LGBT, le foyer familial n'est-il pas le refuge espéré ? Dans le cas où une association partenaire intervient, je propose toujours de participer au dialogue, notamment pour rassurer les équipes de direction. Si la complexité de la situation l'impose, je me rends dans l'établissement pour des échanges plus approfondis.

Au-delà de la prise en charge d'une situation de harcèlement, comment contribuez-vous à la mise en place d'actions de prévention ?

Dans le dialogue que je mène avec les établissements scolaires vient toujours, en effet, le temps d'une réflexion, nourrie des travaux de l'Observatoire de lutte contre les LGBTphobies, installé en mai 2021 et qui en quatre ans d'existence a permis de structurer une expertise sur la manière dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de la victime, qu'elles soient réelles ou supposées, peuvent constituer des ressorts de son harcèlement.

Dans le cadre de l'observatoire académique, des ressources ont été produites, par exemple le fascicule « Ne restons pas sans voix face à l'homophobie », qui permet de répondre à des représentations stéréotypées, à des préjugés et à des propos d'élèves à caractère homophobe. Il s'adresse à tous les personnels, quel que soit leur degré de familiarité avec des questions qui peuvent paraître complexes, mais que les formations dispensées dans l'académie permettent de clarifier.

Ce fascicule fait partie d'un ensemble de ressources que nous enrichissons collectivement, avec comme perspective, cette année, de prendre appui sur les nouveaux programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle, et à la sexualité (EVARS) pour inscrire la prévention des LGBTphobies au cœur des apprentissages.

Le clip de campagne « Tous différents, jamais indifférents » met en scène une situation de harcèlement lesbophobe ; en quoi selon vous peut-il faire progresser la lutte contre les LGBTphobies en milieu scolaire ?

Ce clip a deux principales vertus. La première, c'est de prendre comme point de départ la mise en scène d'un lien affectif entre deux élèves filles et d'aborder sans détour le harcèlement homophobe ou plutôt, pour être parfaitement précise, le harcèlement lesbophobe. La deuxième vertu est de mettre l'accent sur les alliés et sur le rôle primordial qu'ils sont amenés à jouer pour que la lutte contre l'homophobie soit l'affaire de tous et non pas uniquement des élèves qui seraient concernés.

Dans le travail de prévention mené dans l'académie d'Amiens, la question de la visibilité est centrale, une visibilité sans stigmatisation des personnes LGBT, élèves comme personnels, une visibilité qui fait entrer les questions d'orientation sexuelle dans une forme de banalité. À cet égard, il est important que dans les dernières images du clip apparaisse l'affiche de la campagne « Ici on peut être soi », une affiche qui signifie que l'établissement scolaire est un espace de sécurité et de bien-être où chacune et chacun, dans sa singularité, fait partie d'un collectif mû par des valeurs communes de respect et d'égalité.

Il est également intéressant de travailler, à partir de ce clip, sur cet espace ambivalent que sont les toilettes d'un établissement scolaire, à la fois lieu de sociabilité échappant à la vue des adultes, lieu d'expression du harcèlement, lieu refuge pour les victimes. Si ces espaces doivent faire l'objet d'une vigilance particulière, c'est en effet que les élèves LGBT y sont les plus susceptibles d'être victimes de violence.

La campagne « **Ici on peut être soi** », affichée depuis mai 2023 dans les collèges et les lycées, est un support qui permet rappeler que l'institution scolaire accueille sans discriminer et protège sans stigmatiser. Plusieurs pistes d'usage pédagogiques de cette affiche sont disponibles [dans le guide d'accompagnement](#) de la campagne.

LE PRIX « NON AU HARCÈLEMENT »

Une participation toujours plus importante

À l'instar de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, le [prix « Non au harcèlement »](#) permet, depuis sa création en 2013, de sensibiliser les élèves et toute la communauté éducative dans le cadre de séquences pédagogiques ou de séances d'information.

En exprimant l'émotion, l'humour, la révolte, les tourments, l'entraide, l'amitié, la noirceur ou l'espoir, et en s'appuyant sur la musique, la danse, le mime ou la création graphique, les élèves participants, accompagnés des équipes pédagogiques et éducatives, s'engagent dans la création d'une affiche ou d'une vidéo servant ensuite de support de prévention dans leur école et établissement. Le prix récompense ainsi la créativité de projets collectifs qui dénoncent le harcèlement en milieu scolaire et proposent des solutions pour lutter contre ce phénomène.

Tous les ans, plusieurs dizaines de milliers d'élèves, du CP au baccalauréat, des écoles et établissements publics et privés sous contrat participent au prix « Non au harcèlement ». L'édition 2025 a été marquée par une participation exceptionnelle : plus de **180 000** élèves ont présenté **plus de 5 000** projets.

Pour les départager, les jurys académiques décernent un prix Coup de cœur primé à hauteur de 1 000 euros et sélectionnent **14 lauréats académiques** pour la phase nationale. Le jury national récompense quant à lui d'un chèque de 2 000 euros les lauréats des catégories généralistes, tandis qu'un chèque de 1 000 euros est attribué aux prix spéciaux. Par ailleurs, les jurys des élèves décernent un prix supplémentaire de 1 000 euros pour la meilleure affiche et la meilleure vidéo du premier degré et du second degré. Enfin, la vidéo « coup de cœur », à partir de laquelle sera réalisée le clip de campagne de l'année suivante, est sélectionnée par le jury des professionnels de la communication et se voit attribuer la somme de 2 000 euros.

En 2025, les élèves sont devenus jurés du prix « Non au harcèlement ». En effet, deux nouvelles distinctions : le **prix des écoliers** et le **prix des élèves ambassadeurs** ont été créées afin de rendre les élèves, en particulier les élèves ambassadeurs, acteurs de la phase nationale du prix « Non au harcèlement » et de créer un temps d'échange supplémentaire sur la prévention du harcèlement, au sein des établissements volontaires. Ainsi, à partir du CP, les élèves ont eu la possibilité de voter pour leur affiche et leur vidéo préférées.

Les récompenses sont financées par la **MAE**, partenaire historique du prix, à l'occasion de la cérémonie officielle organisée tous les ans par le ministère de l'Éducation nationale. Elles permettent de soutenir des actions de prévention qui mobilisent les élèves de l'école, de l'établissement ou de la structure périscolaire.

Une action éducative qui rassemble

Témoignage de Martine Huitelec et Catherine Lassaue, responsables de la lutte contre le harcèlement, académie de La Réunion

Le prix « Non au harcèlement » fait émerger chaque année une énergie rare : celle d'une École qui agit ensemble, avec ses élèves, ses équipes et ses familles, pour bâtir un climat plus serein et solidaire.

Le prix « Non au harcèlement » est bien plus qu'un concours : c'est un levier de mobilisation, un espace d'expression et une formidable leçon d'humanité. Derrière chaque affiche, chaque vidéo, il y a des élèves, des enseignants, des équipes éducatives, des personnels de direction et des familles qui, ensemble, choisissent de parler, de comprendre, et surtout d'agir.

Pour nous, référentes académiques, accompagner ce prix, c'est donner du sens à une politique publique qui place la prévention et le bien-être au cœur de l'école. C'est aussi valoriser l'intelligence collective des établissements, capables de transformer un sujet sensible en projet d'équipe fédérateur, où chacun trouve sa place et sa voix.

Chaque année, nous découvrons des productions d'une grande justesse, empreintes d'émotion et de lucidité. Les élèves savent dire avec leurs mots la violence du harcèlement, mais aussi la force de l'entraide et de la réparation. Leur créativité devient un outil d'éducation à l'empathie, à la coopération et à la responsabilité.

Notre rôle consiste à soutenir, à encourager, mais aussi à garantir que les messages restent positifs, tournés vers les solutions.

De la première idée à la remise du prix, nous voyons naître un véritable élan : celui d'une école qui apprend à prévenir plutôt qu'à réagir, à relier plutôt qu'à opposer, à construire plutôt qu'à juger.

Porter le prix NAH, c'est croire au pouvoir éducatif du collectif et à la capacité de chaque élève, de chaque adulte, de devenir acteur d'un climat scolaire plus juste et bienveillant. Une dynamique qui, année après année, fait grandir l'École tout entière.

Calendrier du prix pour l'année scolaire 2025-2026

- **30 janvier 2026** : date limite d'envoi des productions au jury académique
- **6 mars 2025** : date limite des remontées des lauréats académiques au ministère
- **Du 9 mars au 3 avril 2026** : phase nationale du prix (commissions nationales de présélection, jury national, jury des élèves, jury des professionnels de la communication)
- **Entre le 11 et le 22 mai 2026** : publication et cérémonie de remise des prix

LE DISPOSITIF PHARE – TROIS ANS D'ÉVOLUTION

Expérimenté à partir de 2019, le [dispositif Phare](#), programme de lutte contre le harcèlement à l'école, est obligatoire dans les écoles, collèges et lycées depuis la rentrée 2023.

Agir au sein des écoles et des établissements

Plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement, Phare dispose également d'un [protocole national de traitement des situations de harcèlement](#) depuis 2023. Décliné par niveau (1^{er} et 2nd degré) il permet de mieux faire face aux situations de harcèlement. Ce protocole s'applique dès la révélation d'une situation de harcèlement et implique une mise en œuvre immédiate des mesures de traitement, avec une écoute active de la victime, et des mesures de protection adaptées. Des échanges réguliers sont mis en place avec les parents des élèves victimes, auteurs et témoins.

Phare prend également appui sur une plateforme numérique spécialement destinée aux personnels de l'éducation nationale. Ces derniers ont ainsi à leur disposition de nombreuses ressources, contenus pédagogiques et outils d'information et de sensibilisation qui leur permettent d'animer des séances dédiées, à l'attention des élèves et de leurs parents.

Le pilotage national est assuré en lien avec les équipes académiques, renforcées depuis 2023 par **150 personnes recrutées à temps plein** pour lutter contre le harcèlement. Ainsi, chaque département (DSDEN) et chaque académie dispose d'au moins un responsable dédié à 100 % à cette mission. Par ailleurs, chaque collège et chaque lycée a désormais identifié un coordinateur pour appuyer les chefs d'établissement dans le traitement des situations, leur suivi et la mise en œuvre des plans de prévention. Ces acteurs, tous formés et accompagnés, constituent une force de proximité précieuse pour garantir une réponse rapide et adaptée à chaque signalement. Le déploiement de la formation de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale se poursuit, l'objectif étant que 100 % des personnels soient formés d'ici 2027.

La lutte contre le harcèlement s'appuie également sur l'engagement des élèves et leur responsabilisation. En 2025, on compte près de **120 000 élèves ambassadeurs dans les collèges et lycées**. Formés à repérer les situations de harcèlement et à jouer un rôle de lanceurs d'alerte, ces élèves contribuent à rompre l'isolement des victimes et à renforcer la vigilance collective.

Grâce à une mobilisation inédite, des formations adaptées, des dispositifs structurés et un pilotage rigoureux, l'éducation nationale renforce ainsi, année après année, son action contre le harcèlement avec une boussole : ne laisser aucun élève sans réponse ni solution, pour une école plus protectrice, au bénéfice de tous.

Les séances d'empathie, outil indispensable au vivre ensemble

Depuis la rentrée 2024, des séances d'empathie sont organisées dans les écoles maternelles et élémentaires. Elles constituent un tournant majeur dans la lutte contre le harcèlement car elles visent, outre la réponse apportée aux situations (repérer, alerter, protéger, sanctionner), à agir sur les causes. Avec ce nouvel outil de prévention, l'objectif est d'instaurer très tôt des relations positives au sein de l'école, en travaillant la capacité à écouter de manière empathique ou à communiquer de manière constructive, tout en identifiant ses émotions, celles des autres, et en parvenant à les gérer.

Les séances d'empathie représentent donc **une réponse concrète aux besoins émotionnels des enfants** dans un monde de plus en plus complexe. Elles visent à leur fournir les outils nécessaires pour développer leurs [compétences cognitives, sociales et émotionnelles](#), favorisant ainsi des relations saines et respectueuses au sein de la communauté scolaire et au-delà.

L'objectif est de permettre aux élèves de mieux interpréter leurs émotions et de se mettre à la place des autres pour comprendre ce qu'ils ressentent. En développant ces compétences essentielles, les enfants apprennent à **mieux communiquer**, à **résoudre les conflits** de manière pacifique et à **cultiver des relations interpersonnelles enrichissantes**. De plus, les séances d'empathie visent à **sensibiliser les élèves à la diversité et à la différence**, en encourageant le respect et la tolérance. Cette ouverture d'esprit favorise la construction **d'une société plus inclusive et harmonieuse**.

Toutes ces compétences constituent des clés pour construire un environnement favorable et renforcer le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes en faveur de leur bien-être et de celui des autres. L'évaluation de l'expérimentation, qui a précédé la généralisation des séances d'empathie, a montré que le nombre de situations de harcèlement a diminué pour 39% des écoles ayant mené environ 1 séance par mois, et pour 100 % des écoles ayant mené 2 séances par semaine.

Les séances proposées pour le premier degré dans le kit empathie produit par la DGESCO sont intégrées à des séances disciplinaires en lien avec les programmes scolaires et s'adaptent aux besoins spécifiques de chaque groupe d'âge. **Des ressources pédagogiques et des formations sont mises à la disposition des enseignants** pour les aider à mettre en œuvre efficacement ces séances et à créer un environnement d'apprentissage favorable à l'empathie et à l'inclusion.

Dans le cadre de la **Grande cause nationale 2025 « Parlons santé mentale ! »**, le ministère de l'Éducation nationale, le Service d'Information du Gouvernement et The Walt Disney Company France proposent un **kit d'empathie hors-série** inspiré du film Vice-Versa. Destiné aux enseignants et relayé via eduscol.education.fr, il offre des activités ludiques et des outils concrets pour aider les élèves à reconnaître, comprendre et exprimer leurs émotions. Ce dispositif encourage la prévention et la parole des plus jeunes autour du bien-être émotionnel, participant ainsi à la lutte contre toutes les formes de harcèlement.



Enrichir le dispositif Phare pour mieux protéger les élèves

Année après année, le dispositif Phare s'enrichit pour mieux protéger les élèves et renforcer la prévention et l'action dans les établissements.

Une grille d'autoévaluation nominative

Depuis 2023, en novembre, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement, les élèves du CE2 à la classe de terminale sont invités à remplir le questionnaire d'autoévaluation visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victime de harcèlement en milieu scolaire. **Nouveauté cette année, les élèves auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de mentionner leur prénom et leur nom sur le questionnaire.** L'objectif est de mesurer l'ampleur des situations de harcèlement au sein de l'établissement et de permettre, le cas échéant, une prise en charge rapide et individuelle. Les passations auront lieu entre le 6 et le 21 novembre 2025.

Les résultats des questionnaires distribués l'année dernière : [Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école : résultats de la grille d'autoévaluation des élèves | Ministère de l'Éducation nationale](#)

Des mallettes pour les personnels

Depuis la rentrée 2025, deux mallettes (1^{er} et 2nd degrés), véritables boîtes à outils pour l'ensemble des personnels qui prendront en charge les situations de harcèlement en milieu scolaire, sont accessibles sur la plateforme Phare. Elles regroupent le protocole Phare, la grille des signaux faibles et plus d'une dizaine de fiches permettant de s'adapter à chaque situation, à chaque interlocuteur et à chaque niveau de signalement. Ces mallettes sont téléchargeables sur la plateforme Phare, ouverte à tous les personnels de l'éducation nationale.

150

**personnels
à temps plein,**
avec au moins un
responsable par académie
et par département

Près de **100 %**

**des écoles, collèges
et lycées publics**
dotés d'une équipe
ressource Phare d'au moins
5 personnels formés

120 000

**collégiens
et lycéens
ambassadeurs**

+ de 180 000

élèves
participants
au prix
Non au harcèlement

350

lauréats nationaux
du prix
Non au harcèlement

+ de 5 000

projets
présentés
pour le prix
Non au harcèlement

4 %

**des élèves touchés
par le harcèlement**
selon le questionnaire
d'auto-évaluation renseigné
par tous les élèves du CE2
à la terminale

6 millions

d'élèves
participants à la
journée nationale
Non au harcèlement

NON AU HARCÈLEMENT

TOUS ACTEURS DE LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Pour accompagner la libération de la parole et l'encourager davantage, la mobilisation des partenaires associatifs et des institutions se poursuit, avec des mesures renforcées.

Une mobilisation continue et renforcée depuis 2011

Dès 2011, les Assises nationales sur le harcèlement à l'école ont posé les bases d'une prise de conscience menant à une politique publique engagée depuis maintenant plus d'une décennie pour lutter contre ce fléau. Elle connaît un tournant majeur à partir de 2017, sous l'impulsion du président de la République Emmanuel Macron qui en fait une priorité nationale. Pour se donner les moyens d'agir, des textes sont venus progressivement consacrer la prise en charge du phénomène afin qu'une protection maximale soit assurée aux enfants harcelés et que leur parole soit entendue.

La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance pose un cadre : elle interdit l'usage du téléphone portable à l'école et au collège, elle renforce le contrôle parental pour les accès à internet, et fixe le droit à une scolarité sans harcèlement.

La loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, dite « loi Balanant » crée quant à elle le délit de harcèlement scolaire, passible jusqu'à 10 ans de prison. **Fin 2024, depuis sa mise en application, cette loi avait permis d'engager près de 600 poursuites et d'appliquer plus de 4 200 mesures pénales alternatives.** Au total, **240 condamnations ont été prononcées pour harcèlement scolaire.**

À la rentrée 2023, un décret est mis en place afin de donner les moyens aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement d'apporter des réponses éducatives supplémentaires, en fonction de la gravité de la situation afin d'assurer la protection des élèves victimes. Ainsi, lorsque malgré les actions engagées, le comportement intentionnel et répété d'un élève auteur de harcèlement fait peser une menace grave sur la sécurité ou la santé d'autres élèves, une mesure exceptionnelle peut être prise et l'élève harceleur peut être changé d'établissement.

Dans le 1^{er} degré, cette mesure a permis au cours de l'année 2024-2025, de changer d'école 187 élèves. En 2023-2024, la mesure avait concerné 95 élèves.

Dans le **2nd degré**, les exclusions sont décidées dans le cadre de conseils de discipline. Cependant, les remontées ne permettent pas d'établir une corrélation directe entre les faits donnant lieu à la tenue d'un conseil de discipline et la sanction donnée. **Dès l'entrée en vigueur de la mesure à la rentrée 2023, le nombre de conseils de discipline tenus au cours du premier trimestre de l'année scolaire a augmenté de plus de deux fois par rapport à l'année 2023 – 2024, sur la même période.** Par ailleurs, au cours de l'année scolaire 2024-25, 6 % des conseils de discipline concernent des faits de harcèlement ou de cyberharcèlement. Les conseils de disciplines n'aboutissant pas

systématiquement à une exclusion, ceux tenus pour harcèlement n'ont donc pas forcément abouti à un changement d'établissement.

En novembre 2025, le service statistique ministériel de la justice (SSER), en collaboration avec le service statistique ministériel de l'éducation (DEPP) ont publié l'étude [« Le harcèlement scolaire, de l'école à la justice »](#), permettant d'apporter un double éclairage statistique sur les élèves auteurs de harcèlement scolaire et sur les affaires de harcèlement enregistrées par les parquets. Cette étude montre que **10 100 affaires de harcèlement scolaire ont été enregistrées entre 2022 et fin 2024, avec un taux de réponse pénale de 96 %**. Le harcèlement représente une part réduite mais préoccupante des incidents graves (moins d'un incident grave pour 1 000 élèves est commis dans le cadre d'un harcèlement) dans les établissements scolaires. La hausse annuelle du nombre de cas traités par la justice s'explique avant tout par une prise de conscience collective, qui témoigne d'une mobilisation renforcée et d'une meilleure détection des situations, plutôt que d'une aggravation du phénomène lui-même.

La loi de 2022 et les circulaires récentes ont permis une réponse judiciaire plus structurée, combinant prévention, accompagnement et sanctions éducatives.

Former les parents d'élèves à la lutte contre le harcèlement



Pour sensibiliser davantage les parents d'élèves au phénomène de harcèlement et mieux aider les familles à écouter et réagir, le Cned a mis à leur disposition une plateforme en ligne : [« Non au harcèlement - des clés pour les familles »](#).



Cette plateforme est conçue pour les parents d'élèves de la maternelle au lycée, elle propose une **formation d'une heure**, disponible **sans inscription**, dont les objectifs sont de donner des éléments de compréhension et d'informer de la **politique de lutte contre le harcèlement**.

La formation se compose de quatre modules de 15 minutes chacun. Chacun des modules inclut des vidéos d'experts, des témoignages de différents acteurs de terrain, des activités interactives et une fiche synthèse à télécharger.

- Module 1 - Comprendre le phénomène de harcèlement entre élèves
- Module 2 - Comment prévenir le harcèlement à l'École ?
- Module 3 - Comment repérer les signaux faibles et signaler des faits de harcèlement ?
- Module 4 - Comment faire cesser le harcèlement ?

Avec cette formation, les familles peuvent **mieux comprendre le harcèlement entre élèves et** ses conséquences, et détenir les clés pour détecter les signaux faibles et identifier les moyens d'agir pour **prévenir le harcèlement ou le cyberharcèlement** de leurs enfants.

Les adultes peuvent aussi s'informer sur le **cadre légal et les mesures concrètes** mises en place par les établissements, et savoir comment ceux-ci prennent en charge les situations éventuelles.

Le 3018, numéro national unique en complément des lignes académiques



Opéré par l'association e-Enfance, le 3018 est devenu, depuis le 1^{er} janvier 2024, le **numéro national unique dédié à la lutte contre le harcèlement**, disponible 7j/7, de 9h00 à 23h00. Dans une démarche de simplification et de facilitation du signalement, le numéro se décline en application et en messagerie instantanée. Le 3018 est gratuit, anonyme et confidentiel.

Le 3018 permet à chacun de signaler une situation de harcèlement ou de cyberharcèlement subie par des mineurs. Les appelants sont mis en relation avec une équipe d'écoutes composée de psychologues, de juristes et d'experts du numérique. Ils peuvent enclencher une procédure accélérée permettant de supprimer en quelques heures des contenus préjudiciables ou des comptes ayant participé au harcèlement.

L'application permet également de stocker et sécuriser des preuves (captures d'écran, photos, liens url etc.) et de les transférer au 3018. Un quizz et des fiches conseil permettent également de réaliser une auto-évaluation et de savoir comment réagir.

Si les personnels de l'établissement scolaire et des services de l'éducation nationale sont les interlocuteurs privilégiés des élèves et de leurs familles, le 3018 contribue, lorsqu'il est saisi directement, à la résolution de situations de harcèlement à l'École. Après évaluation de la situation, l'association peut transmettre, si elle l'estime nécessaire, un signalement à l'éducation nationale afin de permettre aux équipes spécialisées de prendre directement la situation en charge sous 48 heures.

Pour être mises directement en relation avec les équipes académiques de lutte contre le harcèlement, les familles peuvent contacter les [lignes académiques dédiées](#).

Mieux sensibiliser les élèves aux usages numériques

Autre temps fort du dispositif Phare, le [Safer Internet day \(SID\)](#) est un rendez-vous annuel de sensibilisation aux usages du numérique à destination des jeunes, des familles et de la communauté éducative. Le lancement de la 23^e édition se déroulera le **mardi 10 février 2026**. Les écoles et les établissements pourront participer au SID tout au long du mois de février. Cette participation est l'une des actions à effectuer

pour atteindre le niveau 2 ou le niveau 3 de la labellisation Phare. En 2025, plus de **750 000 élèves** ont participé à ce temps fort.

Organisée par Internet Sans Crainte (le programme national de sensibilisation des jeunes au numérique de la Commission européenne), la journée offre l'opportunité d'organiser des ateliers pédagogiques pour encourager les comportements responsables et positifs en ligne. Des [kits clés en main](#) sont mis à la disposition de la communauté éducative pour comprendre et maîtriser les usages numériques. Ils sont complétés par des [kits parents-enfants et parents-ados](#) afin de poursuivre les échanges en famille.

De plus, face aux enjeux d'éducation au numérique et, en particulier, pour sensibiliser les élèves à la lutte contre le cyberharcèlement, les discours de haine et les contenus illicites en ligne, [l'attestation de sensibilisation au numérique Pix](#) est, depuis septembre 2024, obligatoire pour tous les élèves de 6^e.

Les élèves ont la possibilité de suivre deux parcours :

- **Un parcours "Protection et Sécurité numérique"** contenant un focus sur le cyberharcèlement et sa prévention (obligations légales pour les mineurs sur les réseaux sociaux, numéros d'écoute et de signalement, moyens d'action pour réagir face à une situation de cyberharcèlement, etc.).
- **Un parcours de culture numérique** plus généraliste pour permettre aux élèves, non seulement d'être mieux préparés face aux risques que le numérique peut représenter, mais aussi pour tirer pleinement parti de ses opportunités.

Afin de valoriser les compétences acquises à l'issue de ces deux parcours, une attestation de sensibilisation au numérique adossée à la plateforme Pix pourra alors être remise aux élèves des classes de 6^e par leur établissement. Au cœur de la démarche, l'équipe pédagogique pourra suivre et s'appuyer sur les résultats des élèves pour consacrer un temps, en classe, à la découverte du numérique dans toutes ses dimensions, et en particulier pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la lutte contre le cyberharcèlement.

La plateforme Pix est ouverte à tous : son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et l'acquisition de compétences numériques. Elle propose des épreuves prenant la forme de défis ludiques, adaptés au niveau des apprenants et ancrés dans le monde réel.

La certification Pix permet ainsi d'attester un profil de compétences numériques certifié et reconnu par l'État et le monde professionnel. Elle est un atout dans la recherche de stage de l'élève, pour son évolution dans l'enseignement supérieur et pour son insertion professionnelle. Pour accéder à la plateforme : <https://pix.fr/>

La généralisation du dispositif « Portable en pause »

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, plus de **32 000 collégiens ont expérimenté la mise à l'écart du téléphone portable**. Cette expérimentation a produit des effets positifs sur le climat scolaire, la concentration des élèves et le bien-être général dans les établissements l'ayant mise en place. Une diminution des signalements de cyberharcèlement et d'incidents liés aux réseaux sociaux a également été constatée.

Une hausse des interactions entre les élèves et entre les élèves et les personnels de l'établissement a également été remarquée. Les élèves déclarent se rendre plus sereinement au collège.

Un effet préventif s'est dégagé s'agissant des faits de harcèlement scolaire et dans une certaine mesure une baisse des incidents liés aux réseaux sociaux. Enfin, l'expérimentation a montré une influence positive sur la sérénité des équipes pédagogiques et éducatives (réduction de la peur liée à la captation d'image à leur insu ou des perturbations en classe).

Fort de ce bilan positif, le dispositif Portable en pause se déploie peu à peu depuis la rentrée 2025 dans tous les collèges. **Dans les lycées, une réflexion sera menée avec les élèves et la communauté éducative sur le numérique**, et notamment sur la place du téléphone portable et des objets connectés.

L'EVARS au service de la prévention du harcèlement

Depuis la rentrée scolaire 2025, l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) à l'école maternelle et à l'école élémentaire, et l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) au collège et au lycée devient une discipline à part entière, avec au moins trois séances annuelles. Les contenus sont désormais encadrés par un programme national, se déclinant de façon progressive et s'adresse à tous les élèves, de la maternelle au lycée. Il contribue à la prévention du harcèlement, à la lutte contre les discriminations et toutes les formes de violence, dont les violences sexistes et sexuelles.

Développer des relations sociales constructives (tolérance, respect, coopération, entraide)

Dès l'âge de 4 ans, les élèves sont sensibilisés au respect de l'intimité et de l'égalité entre les filles et les garçons à travers l'analyse des stéréotypes leur permettant de mieux les identifier et de prendre conscience qu'ils peuvent, même involontairement, contribuer à diffuser des préjugés sources de discriminations.

Puis, progressivement, dans le second degré, il s'agit de faire reconnaître aux élèves la diversité humaine dans son ensemble, en considérant la variété des orientations sexuelles et des identités de genre.

Protéger son intimité et celles des autres à l'ère d'Internet et des réseaux sociaux

Dès la classe de CM2, les élèves sont sensibilisés à la notion de majorité numérique ainsi qu'aux risques liés à l'usage d'Internet et des réseaux sociaux. Cet apprentissage se poursuit tout au long de la scolarité et s'approfondit progressivement. Il vise à faire prendre conscience des dangers liés à l'exposition à des contenus sexuellement explicites, violents ou stéréotypés, et à développer des stratégies pour s'en protéger et protéger les autres.

En invitant les élèves à analyser des situations de cybersexisme ou de cyberviolence, à s'en prémunir, et à réagir de manière adaptée pour se protéger et protéger les autres, les séances EVARS, en lien avec l'éducation aux médias et à l'information (EMI), s'affirment comme un levier majeur de prévention du cyberharcèlement. En apprenant à nommer et comprendre ces comportements, les jeunes sont mieux armés pour adopter des attitudes respectueuses dans leurs usages numériques, pour réagir de manière appropriée s'ils sont témoins ou victimes, et pour déconstruire les stéréotypes de genre qui nourrissent fréquemment ces violences. Cette éducation contribue ainsi à la construction d'un environnement numérique plus égalitaire, inclusif et sécurisant pour tous.

Les séances d'EVAR-EVARS peuvent être menées en lien avec une participation au prix « **Non au harcèlement** » ou avec le **Safer Internet Day**.

DES PARTENAIRES ENGAGÉS

MAE



Depuis 2013, la MAE s'engage aux côtés du ministère de l'éducation nationale dans la lutte contre le harcèlement scolaire et soutient depuis son origine le prix Non au harcèlement. Tous les ans, elle co-préside le jury national avec la direction générale de l'enseignement scolaire et récompense chacun des 30 « Coups de cœur académiques », les lauréats nationaux ainsi que les lauréats des jurys des écoliers et des élèves ambassadeurs. Ces contributions ont pour objectif de permettre aux établissements scolaires de réaliser, produire et mettre en place leurs projets pour lutter contre le harcèlement.

En parallèle, la MAE conçoit et met à disposition des enseignants de nombreux supports pédagogiques pour mener leurs propres interventions en classe. C'est dans cet esprit que la MAE a créé, avec le soutien du ministère, le Jeu de l'Oie pour sensibiliser les élèves de cycle 4 aux risques engendrés par le harcèlement sexiste, sexuel et homophobe. Il permet de faire réagir les élèves face à ces violences, qu'elles soient physiques, verbales ou psychologiques et de leur rappeler qu'elles ne s'arrêtent pas à l'enceinte de l'établissement scolaire mais se poursuivent aussi sur les téléphones portables et les réseaux sociaux. Cet outil fait suite à la 1^{re} édition du Jeu de l'Oie créé par des élèves pour sensibiliser leurs pairs, de cycle 3, aux questions du harcèlement et leur apprendre à se positionner qu'ils soient victimes, auteurs ou témoins.

Agréée par le ministère de l'éducation nationale, l'association MAE Solidarité mène des interventions tout au long de l'année dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée. Son réseau de bénévoles intervient, en complément de l'Ecole, auprès des élèves, des équipes pédagogiques et des familles pour les sensibiliser à différentes thématiques telles que : le harcèlement et le cyberharcèlement, les accidents de la vie courante, les gestes de premiers secours, l'éducation aux médias et la sécurité sur le chemin de l'école.



Particulièrement vigilant sur l'enjeu du harcèlement en ligne, un dispositif de signalement fonctionne en permanence et est activable en bas de chacune des vidéos **YouTube**, notamment pour les cas de harcèlement. YouTube et Google contribuent à la campagne Non au harcèlement depuis 2015 en soutenant la réalisation du clip vidéo.

Youtube déploie depuis plus d'une décennie des outils pour protéger les enfants et les adolescents sur sa plateforme en renforçant constamment ses règles relatives à la sécurité des mineurs et en s'engageant à supprimer le plus rapidement possible les contenus inappropriés, notamment en investissant dans l'intelligence artificielle et la modération humaine.

En 2015, YouTube a notamment créé une application séparée, **YouTube Kids**, spécialement conçue pour les enfants. Cette application propose des vidéos adaptées à un jeune public, avec des filtres pour bloquer les contenus inappropriés. Les parents peuvent aussi créer des profils pour chaque enfant, contrôler ce que leurs enfants regardent et fixer des limites de temps d'écran.

Pour les adolescents, YouTube a créé les « **expériences supervisées** », un programme conçu pour permettre aux parents de contrôler l'accès de leurs enfants à la version principale de YouTube tout en leur offrant une expérience plus large que celle disponible sur YouTube Kids. Ce programme s'adresse aux adolescents et aux pré-adolescents qui sont prêts à explorer plus de contenu tout en bénéficiant d'une supervision parentale.

Plus récemment, en collaboration avec des experts indépendants, YouTube a identifié des catégories de contenus qui peuvent paraître inoffensifs lorsqu'ils sont visionnés individuellement mais qui peuvent s'avérer néfastes pour la **santé mentale des adolescents** s'ils sont visionnés de manière répétée. Il s'agit notamment de contenus qui comparent des caractéristiques physiques et idéalisent certaines d'entre elles, qui glorifient certains niveaux de forme physique ou de poids, ou encore qui montrent de l'agression sociale, de la violence verbale ou de l'intimidation. YouTube a donc pris la décision de freiner la diffusion de ces contenus en limitant leur recommandation sur la plateforme, en France et dans le monde.

Google développe par ailleurs « **Family Link** », une application sans frais qui permet aux parents de superviser l'utilisation des appareils et des comptes Google de leurs enfants. En permettant notamment de fixer des limites de temps d'écran, de gérer les applications, de filtrer les contenus ou de suivre la localisation de l'appareil, cet outil offre une série de fonctionnalités pour aider les parents à surveiller, contrôler et encadrer l'expérience numérique de leurs enfants, tout en favorisant une utilisation équilibrée et sécurisée de la technologie.

e-Enfance



Reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance est la référente depuis 20 ans en matière de protection de l'Enfance face au harcèlement et aux violences numériques. Acteur de terrain de l'éducation à la citoyenneté numérique, elle est agréée par le ministère de l'Éducation nationale pour ses actions de sensibilisation partout en France auprès des élèves, des parents et des professionnels. Elle opère le 3018, numéro national dédié aux jeunes victimes ou témoins de harcèlement et de violences numériques, à leurs parents et aux professionnels. En tant que premier "signaleur de confiance" français officiellement désigné par l'Arcom, le 3018 a le pouvoir de faire supprimer rapidement les comptes et contenus préjudiciables aux mineurs, sur l'ensemble des

plateformes numériques. Ouvert 7j/7 de 9h à 23h, le 3018 est accessible par téléphone, ou par tchat via son application « APP 3018 ».

Milan



Milan est un éditeur de presse jeunesse éducative qui accompagne les enfants dans leurs découvertes et leurs apprentissages, pour les aider à grandir et à se construire. Les équipes de spécialistes jeunesse conçoivent chaque mois 20 magazines à destination de tous les enfants. Dans la continuité de ses valeurs et de ses actions, Milan presse s'engage au côté du ministère de l'Éducation nationale contre le harcèlement à l'École. À l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, Milan presse se mobilise avec toutes ses rédactions pour dire stop au harcèlement à l'École. Six titres emblématiques qui touchent plus de 150 000 enfants et adolescents accordent une place conséquente au sujet du harcèlement à l'École.

Milan participe très concrètement à la journée nationale en organisant pour les classes des webinaires gratuits de sensibilisation qui s'accompagnent d'activités pédagogiques. L'édition 2025 portera sur les moqueries pour les élèves du cycle 2, sur le harcèlement pour les élèves du cycle 3 et sur le cyberharcèlement pour les élèves du cycle 4.

Par ailleurs, Milan souhaite aider les familles et les écoles à libérer la parole des enfants en leur fournissant des ressources organisées par tranche d'âge rassemblées sur une plateforme digitale dédiée. Sur ce site, la manière d'aborder le thème du harcèlement a été adaptée en fonction de l'âge des enfants.

Pour les plus jeunes, c'est la fiction qui a été privilégiée. Le harcèlement est ainsi abordé par le biais de l'imaginaire, sans choquer ni angoisser, tout en donnant les moyens d'ouvrir le dialogue avec les enfants. Pour les collégiens, des documentaires et des décryptages les informent et leur donnent des pistes pour se mobiliser.

Tous ces contenus éditoriaux sont disponibles sur www.stop-harcelement-scolaire.com.

ILS NOUS SOUTIENNENT



Clairefontaine



YouTube



L'ÉQUIPE



AMAURY MEDIA

Acast



france.tv
publicité

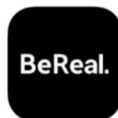
LE FIGARO

CANAL+ BRAND SOLUTIONS



france.tv

Mediawan



PM
PRISMA MEDIA



réunion 1

Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

NON AU HARCÈLEMENT